



Controle judiciaire de mon fils

Par **Nathanouk**, le **18/12/2020** à **12:02**

Bonjour mon fils est sous contrôle judiciaire il doit signer au commissariat tous les 15 jours il à signé aujourd'hui 18/12/2020 la prochaine fois c'est le 1er janvier 2021 mais il sera en Normandie avec nous (il n'a pas d'interdiction de quitter son département) peut-il pointer le 25/12 puis le 8 janvier sans avoir de problème. Merci pour votre réponse.

Par **Zénas Nomikos**, le **18/12/2020** à **12:54**

Bonjour,

je vous propose de vous renseigner auprès du commissariat de police.

Sinon il y a le juge des enfants ou la PJJ.